



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 2 mai 2023

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Plan de financement : projet d'acquisition de matériels sportifs pour la base nautique de A Rinella

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Miche ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI.

POUVOIRS : -

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement : projet d'acquisition de matériels sportifs pour la base nautique de A Rinella

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la loi du 2 mars 2022 Sport-santé et parité, visant à démocratiser le sport en France, notamment en facilitant le sport santé et l'accès des associations aux équipements sportifs scolaires ;

Considérant le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 21 mars 2023 relatif à la Dotation Politique de la Ville pour 2023 et son annexe, la note d'information du 13 février 2023 du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Considérant que la base nautique de A Rinella se situe à proximité immédiate des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sud et que l'acquisition de ce matériel contribuera à l'amélioration du cadre de vie des habitants des QPV et sera un levier de cohésion sociale via les activités sportives proposées ;

Considérant la hausse de la fréquentation de la base nautique de A Rinella et par conséquent l'utilisation du matériel ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

- Le projet d'acquisition de matériels sportifs pour la base nautique de A Rinella ;
- Le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses en € HT 35 407,70 €

Recettes

Etat-DPV	80%	28 326,16€
Autofinancement CAB	20%	7 081,54€

- La demande de financement auprès de l'Etat, notamment la Dotation Politique de la Ville 2023 ;

OBJET : Plan de financement : projet d'acquisition de matériels sportifs pour la base nautique de A Rinella

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **04 MAI 2023**
et publication ou notification
du **04 MAI 2023**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. CHRAOUI